

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : EXIGENCES EN MATIÈRE D'ISOLEMENT ET DE RETOUR DES PERSONNES INFECTÉES PAR LE CORONAVIRUS (COVID-19)

Dernière mise à jour : 7 décembre 2022

ISOLEMENT : Séparation physique d'une personne présentant des symptômes ou d'une personne confirmée positive à la maladie de COVID-19, afin de prévenir sa propagation. Le COVID-19 se propage généralement entre des personnes en contact étroit (se trouvant à moins de deux mètres l'une de l'autre) par le biais de gouttelettes respiratoires produites lorsqu'une personne parle, tousse ou éternue.

Si vous ou votre enfant avez été testé positif au COVID-19 ou présentez des symptômes de cette maladie, signalez-le immédiatement auprès de votre établissement et mettez-vous ou mettez-le en isolement. La durée de l'isolement dépendra de la gravité des symptômes et de la capacité de la personne infectée à porter correctement et régulièrement un masque bien ajusté.

Cette ressource s'applique à toute personne, quel que soit son statut vaccinal ou ses antécédents de diagnostic de COVID-19. La réglementation du District de Columbia applicable aux établissements scolaires exige que les élèves et le personnel soient temporairement exclus de l'établissement s'ils présentent des symptômes ou s'ils ont été testés positifs à une maladie transmissible.

QUE FAIRE PENDANT LA PÉRIODE D'ISOLEMENT :

- Restez chez vous (si vous pouvez le faire en toute sécurité), excepté pour recevoir des soins médicaux.
- Ne voyagez pas.
- Dans la mesure du possible, isolez-vous des autres personnes et des animaux domestiques vivant sous votre toit, et si possible dans une pièce et une salle de bain distincte (ou nettoyez-les simplement entre deux utilisations).
 - En particulier, isolez-vous de toute personne immunodéprimée, présentant un risque plus élevé de contracter une forme grave de COVID-19, de toute personne non vaccinée ou n'étant pas à jour de sa vaccination contre le COVID-19.
- Portez un masque bien ajusté si vous devez vous trouver à proximité d'autres membres de votre ménage (les soignants doivent également porter un masque s'ils doivent se trouver à proximité de la personne isolée). Remarque : les masques ne doivent pas être portés pendant le sommeil.
- Si le temps et la sécurité le permettent, aérez le plus possible votre maison, en particulier les espaces partagés.
- Mangez dans des espaces séparés et lavez la vaisselle utilisée par la personne malade dans de l'eau chaude en portant des gants ou dans un lave-vaisselle.
- Ne pas partager vos objets personnels (vaisselle, serviettes, téléphones portables, etc.) avec d'autres personnes.
- Ne pas autoriser les visiteurs à entrer chez vous.
- Couvrez-vous la bouche lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Lavez-vous les mains fréquemment.
- Surveillez les symptômes et consultez un médecin d'urgence si la personne malade présente l'un des symptômes suivants :
 - difficultés respiratoires
 - manque de souffle pour produire une phrase complète
 - toux tellement forte qu'il est impossible de reprendre son souffle
 - douleur ou pression persistante dans la poitrine
 - nouvelle confusion
 - incapacité à se réveiller ou à rester éveillé
 - lèvres ou ongles pâles/gris/bleus (en fonction de la couleur de la peau)
- *La liste n'est pas exhaustive. Veuillez contacter votre médecin si vous remarquez tout autre symptôme grave ou inquiétant. Appelez le 911 ou appelez votre centre d'urgence local si nécessaire et expliquez à l'opérateur que vous souhaitez obtenir des soins pour une personne infectée ou potentiellement infectée par le COVID-19.*



CALCUL DE LA PÉRIODE D'ISOLEMENT : Le jour 0 correspond au premier jour des symptômes ou encore au jour où vous avez obtenu un résultat positif au test de la charge virale. Le jour 1 correspond au premier jour complet après l'apparition des symptômes ou au jour où votre échantillon a été prélevé.

QUAND MON ENFANT DOIT-IL RETOURNER À L'ÉCOLE SI JE NE SUIS PAS SÛR QUE LES SYMPTÔMES SOIENT DUS À LA MALADIE DE COVID-19 ?

RETOUR APRÈS LES SYMPTÔMES DE COVID-19	
SI VOUS AVEZ SUBI UN TEST DE DÉPISTAGE DU COVID-19	SI VOUS N'AVEZ PAS SUBI UN TEST DE DÉPISTAGE DU COVID-19
<ul style="list-style-type: none"> • Si le test est positif : Voir le tableau ci-dessous. • Si le test est négatif : Lorsque les conditions standard de l'établissement scolaire en ce qui concerne le retour après une maladie sont remplies. • Remarque : Vous pouvez utiliser un test antigénique ou un TAAAN (par exemple, PCR). 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les documents d'un prestataire de soins de santé attestant d'un diagnostic différent et satisfaisant aux conditions habituelles de retour après une maladie. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire aux conditions de retour des personnes ayant présenté des symptômes de la maladie de Covid-19 : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 24 heures après la disparition de la fièvre sans prise de médicaments pour abaisser la fièvre (par exemple, acétaminophène, ibuprofène) et l'amélioration des symptômes ; <p>ET après la fin de la période d'isolement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incapable de porter un masque bien ajusté : Après un délai d'au moins 10 jours à compter de la date d'apparition des premiers symptômes (c.-à-d. le 11e jour) • Incapable de porter un masque bien ajusté : Après un délai d'au moins 5 jours à compter de la date d'apparition des premiers symptômes (c'est-à-dire le 6e jour) et capable de porter un masque bien ajusté jusqu'au 10e jour lorsqu'elle se trouve dans un établissement scolaire.

À QUEL MOMENT L'ÉLÈVE DOIT-IL RETOURNER À L'ÉCOLE APRÈS UN DÉPISTAGE POSITIF ?

RETOUR DE LA PÉRIODE D'ISOLEMENT APRÈS UN TEST POSITIF AU COVID-19	
GRAVITÉ DES SYMPTÔMES	
<p>COVID-19 accompagné d'une forme bénigne de la maladie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par maladie légère, on entend que la personne n'est pas essoufflée et qu'elle n'a pas besoin de médicaments sur ordonnance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si la personne n'a pas eu de fièvre pendant au moins 24 heures sans prise de médicaments pour faire baisser la fièvre (notamment, acétaminophène ou ibuprofène) ET si les autres symptômes s'améliorent :¹ Le retour à la garderie est possible au moins 5 jours (c'est-à-dire le 6e jour) après la date d'apparition des premiers symptômes. • Si la fièvre persiste et/ou si les autres symptômes ne se sont pas améliorés au jour 5 : Le retour après une absence de fièvre pendant 24 heures sans prise de médicaments pour faire baisser la fièvre et après amélioration des autres symptômes. <p>ET après la fin de la période d'isolement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter un masque bien ajusté durant le temps passé dans l'établissement scolaire, et ce jusqu'au 10ème jour. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si une personne a accès à des tests antigéniques, envisager de les utiliser. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Test Positif</u> : Le retour est possible, le port du masque est maintenu et il faut attendre au moins 48 heures avant d'effectuer un autre test antigénique (la personne peut encore être contagieuse). Continuer à effectuer les tests antigéniques à au moins 48 heures d'intervalle jusqu'à obtention de deux résultats négatifs consécutifs. (Il peut s'avérer nécessaire de continuer à porter un masque et à effectuer des tests au-delà du 10e jour). • <u>2 tests négatifs séquentiels effectués à 48 heures d'intervalle</u>: Le retour et le retrait du masque sont possibles avant le 10e jour.
<p>Maladie modérée ou grave OU la personne a un système immunitaire affaibli</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une maladie modérée se traduit par un essoufflement ou des difficultés respiratoires. • Par maladie grave, on entend que l'individu a été hospitalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le retour à la garderie est possible au moins 10 jours (c'est-à-dire le 11e jour) après la date d'apparition des premiers symptômes. <p><i>Remarque : Les personnes ayant souffert d'une maladie grave ou dont le système immunitaire est affaibli doivent consulter leur médecin traitant avant de mettre fin à la période d'isolement. La fin de la période d'isolement sans test viral peut ne pas être possible pour ces personnes.</i></p>
<p>Absence de symptômes (infection asymptomatique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si des symptômes apparaissent : L'isolement recommence au jour 0, qui correspond à la date d'apparition des premiers symptômes. • Si l'absence de symptômes persiste : Le retour à la garderie est possible après un délai d'au moins 5 jours (c.-à-d. le 6e jour) à compter de la date du test positif. <p>ET après la fin de la période d'isolement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter un masque bien ajusté jusqu'au 10e jour lorsque vous vous trouvez au sein de l'établissement scolaire. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si une personne ne présente aucun symptôme et a accès à des tests antigéniques, envisager de les utiliser. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Test positif</u> : Le retour est possible, le port du masque est maintenu et il faut attendre au moins 48 heures avant d'effectuer un autre test antigénique (la personne peut encore être contagieuse). Continuer à effectuer les tests antigéniques à au moins 48 heures d'intervalle jusqu'à obtention de deux résultats négatifs consécutifs. (Il peut s'avérer nécessaire de continuer à porter un masque et à effectuer des tests au-delà du 10e jour.) • <u>2 tests négatifs séquentiels effectués à 48 heures d'intervalle</u> : Le retour et le retrait du masque sont possibles avant le 10e jour.

Notes de fin de document

¹ La perte du goût et de l'odorat peut persister pendant des semaines ou des mois après la guérison et ne doit pas nécessairement retarder la fin de la période d'isolement